

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2020**

Présents: Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MAITREJEAN, DUMETIER et MISCHLER
Messieurs DUBOZ REYMOND, CUINET, GUTRIN, MICHEL, MORINIERE, PIERRECY
et VUILLET

Absents : Mme GLISZCZYNSKI, M. NOEL

Date de la convocation : 02/01/2020

M. Didier CUINET est nommé secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Proposition de prêt relais

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments il est nécessaire de réaliser un crédit relais pour le préfinancement de la TVA et des différentes subventions, il présente les offres des deux établissements bancaires sur quatre sollicités.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les deux établissements bancaires, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 650 000.00 € à 0.40 % pour une durée de 2 ans.

2- Proposition d'achat des terrains cadastrés AD87, AD 77 et U7

Le conseil municipal propose un prix d'achat des terrains AD87 et U 7 d'un montant de 17.50 l'are. Concernant la parcelle AD77, la commune ne fait pas de proposition.

3- Autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant total budgétisé 2019 en dépenses d'investissement était de 1 516 111.08 € Conformément aux textes applicables, il est donc proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 21 : 70 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

4- Tarif des repas :

Le tarif du repas de cantine est de 4.90 €, tarif inchangé par rapport à 2019.

II- Dossiers en cours :

TRAVAUX

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que les logements de l'ancienne école seront disponibles à la location début février.

Concernant les travaux du bâtiment mairie, les travaux de maçonnerie cumulent un retard de plus de 130 jours.

FORET

Monsieur Bernard PIERRECY informe le conseil que suite à la coupe de la parcelle 18 l'ONF propose une nouvelle plantation soit avec des essences d'érables et de mélèzes pour un coût estimé de 4000 €, soit du sapin pour 3 600 €. Le conseil municipal devra se prononcer courant mars.

L'ONF a aussi précisé que les parcelles 25 et 26 n'ont pas pu être exploitées en raison d'un chemin trop étroit pour le passage d'un tracteur débardeur, une recherche est en cours pour savoir si un exploitant disposerait d'un engin moins volumineux.

Monsieur PIERRECY fait part de l'estimation de la création de la piste « route de la liège » qui est de 80 000 €, avec une subvention possible à hauteur de 40 %.

IV-QUESTIONS DIVERSES

- Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 24 janvier 2019 à 19h00 dans la salle de motricité du groupe scolaire.
- Monsieur le maire propose aux conseillers une visite des appartements de l'ancienne école.

Cize, le 10 janvier 2020

Le Maire

Philippe WERMEILLE

